

159

Non diffusé

**Intervention de M. Jean Claude Trichet
Gouverneur de la Banque de France
devant le colloque du Barreau de Paris
(<« Basculement à l'euro : conséquences et responsabilités »>)**

30 mai 2001

Mesdames, Messieurs,

La généralisation de l'euro constitue un enjeu majeur pour l'année 2001 et les premiers mois de 2002. Elle concerne chaque acteur économique, chaque citoyen et, singulièrement, chaque entreprise et chaque commerçant. Elle recouvre un double processus : le passage à l'euro scriptural (chèques, comptes de dépôt, virements, paiements par carte, prêts, comptabilités...) et le passage à l'euro fiduciaire (billets et pièces).

J'évoquerai d'abord, en détail, le rendez vous crucial que constitue, dès maintenant, le passage à l'euro scriptural. J'aborderai ensuite les récents développements relatifs à la préparation du passage à l'euro fiduciaire. Je dirai enfin quelques mots sur les actions menées par la Banque de France pour favoriser la nécessaire mobilisation sur ces enjeux majeurs.

I/ La profession bancaire a élaboré, l'année dernière, en liaison avec les acteurs concernés, un scénario de basculement scriptural, qui a été approuvé par le Comité

National de l'Euro. Il s'agit désormais de mettre résolument en œuvre ce scénario.

En effet, il faut souligner que le bon déroulement de l'ensemble de l'opération fiduciaire, à la fin de l'année, implique que chaque acteur réalise, auparavant, les préparatifs nécessaires au passage à l'euro *scriptural*. D'une part, il est matériellement impossible d'attendre le 31 décembre 2001 pour procéder au basculement en bloc des innombrables opérations scripturales qui irriguent une économie moderne. D'autre part, il est de l'intérêt de tous les agents économiques de ménager une période suffisante, à l'issue du basculement scriptural, pour bien préparer et mettre en œuvre le basculement fiduciaire. Il convient en effet d'éviter les goulets d'étranglement dans le traitement des opérations à réaliser (ces goulets d'étranglement pourraient apparaître chez les informaticiens, chez les imprimeurs, dans les services comptables des entreprises ou de leurs prestataires de services). Il convient de disposer ensuite du temps nécessaire pour stabiliser et vérifier les systèmes fonctionnant en euros, et de pouvoir dégager toutes les ressources disponibles pour le basculement fiduciaire. Tout retard ou dysfonctionnement majeur dans la préparation des acteurs - et notamment les entreprises - aurait des conséquences graves, non seulement

pour ces acteurs eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble de l'économie.

Car, il faut insister sur le fait qu'à partir du 1^{er} janvier 2002, le franc ne pourra plus être utilisé dans les règlements par écriture, et que toutes les opérations scripturales s'effectueront exclusivement en euros. Aussi, est-il très important que le passage des entreprises à l'euro scriptural soit achevé avant cette date, et au plus tard fin octobre 2001, la plupart devant d'ailleurs avoir basculé bien avant.

La mobilisation sur l'euro scriptural constitue, de fait, un dossier prioritaire pour les entreprises françaises. Des progrès notables ont été réalisés récemment; ils doivent être poursuivis et accentués et nous restons tous vigilants sur ce point. J'ai confiance dans la capacité d'anticipation, d'adaptation et d'entraînement de nos entreprises, notamment celle des PME ; je sais qu'elles auront à cœur d'assurer un passage harmonieux de toutes leurs fonctions à l'euro et qu'elles apporteront, ce faisant, leur pleine contribution à ce projet majeur. La Banque de France, quant à elle, poursuit ses actions de sensibilisation des entreprises par l'intermédiaire de son réseau de succursales. A fin avril,

100.000 sociétés ont ainsi été approchées (par lettres, articles, entretiens bilatéraux, manifestations locales avec tous les partenaires concernés). En avril, des conférences de presse ont été organisées par les directeurs régionaux ; elles ont permis à des chefs d'entreprise qui ont basculé à l'euro de témoigner sur leur expérience concrète.

La plupart des fonctions de l'entreprise sont en effet concernées : trésorerie, comptabilité, relations bancaires, paie, systèmes informatiques, ressources humaines, documentation commerciale, relations avec les clients, les fournisseurs, les administrations... Il est important que les entreprises qui ne l'auraient pas encore fait déterminent au plus tôt la date et les modalités de leur passage à l'euro, en relation, notamment, avec leur expert comptable et leurs banques. De la qualité des préparatifs, du respect des échéances, de la bonne formation des personnels, notamment, dépend le succès de la généralisation de l'euro dans de bonnes conditions.

Aussi, d'ici fin juin, la plupart des entreprises, y compris les PME, devraient avoir basculé leur comptabilité et leurs opérations bancaires en euros. A partir de juillet, les banques procèderont à la conversion en euros des comptes, de

particuliers et d'entreprises, encore libellés en francs. De cette manière, les entreprises pourront travailler en euros durant le second semestre de cette année.

Les dernières informations recueillies par la Commission bancaire montrent que **les établissements de crédit** respectent pleinement les différentes phases des plannings de basculement scriptural. Ceci représente déjà un travail considérable et les efforts ne sauraient être relâchés. De plus, les banques ont commencé la distribution de chéquiers en euros, élément de nature à favoriser la préparation de la clientèle. Dès maintenant, 7 millions de titulaires de comptes ont un chéquier euro.

Plus généralement, il faut souligner combien **l'utilisation effective de l'euro scriptural, dès maintenant, constitue un facteur majeur d'appropriation**, par toutes nos entreprises, tous nos commerçants, tous nos concitoyens, de la nouvelle échelle des valeurs monétaires et, donc, de la nouvelle monnaie. L'euro scriptural, c'est en effet maintenant et non pas uniquement fin 2001.

● A cet égard, les **commerçants** ont un rôle essentiel à jouer car ils sont au cœur des échanges. Ils peuvent faciliter, dès aujourd'hui, les paiements par chèques en euros, ainsi que les paiements par carte. Le double affichage des prix est également un facteur crucial d'appropriation de l'euro. Il incite bien évidemment nos concitoyens à payer –et donc à penser– plus naturellement en euros.

Je suis conscient que tout ceci suppose des adaptations techniques et commerciales, qui ne sont pas négligeables, pour les petits commerces notamment. Mais toute anticipation aujourd'hui rendra la transition plus aisée pour eux mêmes et pour l'ensemble de l'économie. Les banques sont bien sûr prêtes à aider, rassurer et informer les commerçants. Ce dialogue est absolument nécessaire, et l'exemple des **terminaux de paiement électronique** est à cet égard significatif.

Les terminaux de paiement électronique, notamment ceux des petits commerçants, doivent être, le plus rapidement possible, mis à niveau pour pouvoir accepter les transactions par carte en euros. La profession bancaire et le Groupement cartes bancaires y travaillent pour sensibiliser et assister

techniquement les commerçants. Mais, au delà de la question technique, les organisations professionnelles représentatives du commerce et de la distribution ont également un rôle important à jouer en matière d'information des commerçants, qui à leur tour seront à même d'inciter et de rassurer leurs clients.

II/ J'évoquerai maintenant les récents développements dans la mise en œuvre du passage à l'euro fiduciaire.

Le calendrier général du basculement **fiduciaire** est arrêté depuis plusieurs mois, et ses grandes étapes sont bien connues de tous. Le **1^{er} janvier 2002**, les billets et pièces en euros seront mis en circulation. Le dimanche **17 février 2002** à minuit, les billets et pièces en francs perdront cours légal, c'est-à-dire qu'ils ne pourront plus être utilisés dans les paiements.

Entre ces deux dates, nous escomptons que le maximum de transactions fiduciaires se fassent le plus rapidement possible

en euros, afin qu'en réalité la période dite de « double circulation » soit la plus courte possible. Ce processus sera facilité par le fait que les commerçants rendront la monnaie en euros.

A cet égard, il est indispensable que le nombre de distributeurs automatiques de billets délivrant de l'euro le 1^{er} janvier 2002 soit très proche de 100% du parc. Un suivi statistique précis a été mis en place pour cette mise à niveau. De plus, pour faciliter les premières transactions en euros, il est essentiel que ces appareils délivrent majoritairement des petites coupures, celles de 10 et 20 euros. Les opérations de rendu de monnaie par les commerçants en seront facilitées.

La mise en place d'environ 80 centres départementaux intermédiaires (à la Sernam ou dans des locaux militaires) facilitera le travail des transporteurs de fonds pour le stockage des pièces. Elle contribuera grandement à irriguer le plus efficacement possible les différents points du territoire, condition essentielle de réussite des opérations de pré-alimentation.

Dans le domaine de la pré-alimentation, les travaux ont également avancé sur un plan juridique. Des contrats types de pré-alimentation des établissements de crédit par la Banque de

France (septembre pour les pièces, décembre pour les billets) et de pré-alimentation du commerce par les banques (en décembre pour les billets et les pièces) ont été établis. Ils sont essentiels pour que chaque acteur soit pleinement conscient de ses responsabilités dans son domaine, et notamment pour éviter toute mise en circulation prématurée. Je rappelle aussi que les sachets « premiers euros » pour le grand public seront vendus à partir du 14 décembre prochain.

Il est important que toutes ces orientations concernant notamment les DAB, le stockage, le transport, la pré-alimentation soient correctement déclinées et précisées au niveau local. C'est le rôle des Comités techniques de place, qui rassemblent tous les acteurs concernés, autour des responsables de la Banque de France. Ces comités ont un double rôle : préciser la mise en œuvre du scénario en tenant compte des particularités locales, faire remonter des informations utiles aux travaux nationaux.

III/ J'évoquerai enfin les actions de mobilisation et d'information que la Banque de France mène.

La Banque de France participe activement aux actions de mobilisation et d'information sur le passage pratique à l'euro.

Depuis 1995, elle anime, sous la présidence de son premier Sous Gouverneur, Hervé Hannoun, le **Groupe de concertation de place sur le passage à l'euro**. Le Groupe est composé, notamment, de représentants des banques, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de la mission interministérielle de préparation des administrations publiques à l'euro et du MEDEF. Après avoir élaboré, en 1997, le schéma de place bancaire et financier sur le basculement des marchés de capitaux à l'euro, le 1^{er} janvier 1999, il a, depuis deux ans, orienté ses travaux vers le passage pratique à l'euro. Le Groupe a ainsi validé les scénarios de basculement fiduciaire et scriptural et en assure le suivi.

La Banque de France participe aux réunions du **Comité national de l'euro**, présidé par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et chargé de préparer le basculement de l'ensemble de la société française à l'euro.

Il est d'ailleurs à noter que les concepts élaborés par la place de Paris et les acteurs français - dans le cadre notamment du Groupe de concertation de place sur le passage à l'euro et du Comité national de l'euro - pour l'organisation des différents

basculements à l'euro, sont souvent repris par nos partenaires européens. Ce fut le cas pour le basculement de 1999, avec le passage en bloc des marchés de capitaux. C'est le cas actuellement, avec la **remarquable convergence de tous les scénarios européens vers l'anticipation du basculement scriptural et la préalimentation des acteurs en euro fiduciaire.**

En tant que membre de l'Eurosystème (l'ensemble composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales des 12 pays de la zone euro), la Banque de France met en œuvre, en France, la **campagne d'information européenne sur les billets et pièces en euros**. Réalisée avec le concours de l'agence Publicis, cette campagne est organisée autour du thème « L'euro : notre monnaie ». Elle a pour but de faire connaître les billets et pièces en euros et de dévoiler, en septembre prochain, les signes visibles de sécurité permettant à tous les usagers de se prémunir contre les risques de contrefaçon. La Banque de France s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés (plus de 200 à ce jour) qui entendent relayer et démultiplier les actions de la campagne. Outre l'engagement de ces partenaires, la campagne prendra notamment la forme de supports presse et télévision ainsi que d'informations sur le site Internet spécifique de l'Eurosystème (www.euro.ecb.int).

Par ailleurs, la Banque de France développe ses propres actions de formation et d'information, en liaison étroite avec les autres autorités européennes et françaises.

Dans le domaine scriptural, j'ai déjà évoqué le rôle de sensibilisation de notre réseau auprès des entreprises. Dans le domaine fiduciaire, la Banque a engagé un programme national de formation de « formateurs » à destination des professionnels (caissiers de banques, convoyeurs de fonds) et des commerçants, notamment.

Nous menons également, en coordination avec le reste de l'Eurosystème, des actions destinées plus particulièrement aux banques centrales et professionnels des pays avec lesquels la Banque entretient des relations de longue date. Dans ces pays, africains notamment, les billets en francs français circulent parfois au côté de la monnaie nationale et devront être échangés, également, début 2002.

Par ailleurs, le site Internet www.banque-france.fr contient désormais une rubrique intitulée « L'euro pour tous » qui offre, de manière conviviale et pédagogique, de multiples informations sur le passage pratique à l'euro ; on y trouve

notamment une série de plus de 100 Questions/réponses régulièrement actualisées sur le sujet, à destination du grand public et des professionnels.

La Banque de France entreprend également des actions d'information destinées à des publics spécifiques : ses agents interviennent régulièrement dans les établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Education nationale. Enfin, la Banque participe à l'opération « Tous prêts pour l'euro », organisée par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et la Caisse des dépôts et consignations, et qui s'adresse aux personnes en difficultés.

*

* *

Permettez moi de **conclure** ce tableau général de la préparation des acteurs au passage pratique à l'euro en saluant à nouveau les récents progrès accomplis par les entreprises, même si le chemin à parcourir reste long. Comme je l'ai souligné, le rôle des commerçants sera désormais crucial dans l'appropriation de l'euro ; je suis convaincu qu'ils relèveront ce défi. Enfin, il convient que nous conjugions nos efforts d'information et de formation afin que personne ne soit tenu à

l'écart. La Banque de France est pleinement engagée dans ce vaste projet ; elle continuera à apporter sa contribution à sa réalisation.

Je vous remercie.